

Questions orales

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai dû essayer probablement 10 ou 12 fois cette semaine de répondre à cette question. Quand le projet de loi passera au comité, nous aurons la possibilité de l'étudier, dans une ambiance peut-être plus calme. Mais en retour je poserai au député une question oratoire. Le parti libéral, qui a reconnu en 1983 que la Loi sur les brevets devait être modifiée parce que nous pénalisons les chercheurs canadiens et ne faisons pas notre juste part de la recherche médicale mondiale, ce qui est fort préjudiciable à l'avenir d'un grand nombre de nos jeunes scientifiques et nous empêche peut-être également d'offrir d'aussi bons soins de santé que nous ne pourrions si cette recherche se faisait au Canada, le parti libéral, dis-je, a-t-il changé d'avis?

LES LETTRES DU MINISTRE DE LA SANTÉ DE L'ONTARIO

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le ministre parle de calme. En plus de trois mois il n'a pas répondu à la lettre du ministre de la Santé de la province qui va être la plus touchée par ce projet de loi. Pourquoi le ministre ne s'est-il même pas donné la peine de répondre à la lettre du 7 août par laquelle le ministre de la Santé de l'Ontario insistait sur la nécessité d'une consultation avant que le projet de loi ne soit présenté? Il a également signalé dans sa lettre que c'est dans la province de l'Ontario que les prix des médicaments vont augmenter, qu'il y a le plus grand nombre de consommateurs du Canada et dans laquelle se trouvent plus de la moitié des entreprises de produits pharmaceutiques, brevetés et non brevetés. Pourquoi le ministre ne rencontre-t-il pas Murray Elston? Pourquoi ne répond-il même pas à sa lettre?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme M. Elston l'a dit dans sa lettre, il voulait que nos services se consultent, et ils l'ont fait. D'ailleurs, il n'y a pas eu de changements significatifs depuis le 27 juin. J'ai une lettre du ministre de la Consommation et des Corporations de l'Ontario, Monte Kwinter, qui déclare notamment:

... il n'est que juste que les sociétés pharmaceutiques axées sur la recherche, qui consacrent beaucoup d'argent à la recherche, en vue de trouver de nouveaux médicaments, puissent récupérer leur argent sur au moins 12 ans de protection des brevets.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Une supplémentaire, Sheila!

M. le Président: A l'ordre. Le député de Beaches.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LES ÉTUDES SUR LES RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Lorsqu'il prétend que les chômeurs sont disposés à subventionner les sociétés multinationales pour s'assurer des emplois, il me fait penser à la théorie qu'avancait son gouvernement selon laquelle les Canadiens âgés étaient disposés à accepter une réduction de leurs pensions pour permettre de réduire le déficit.

M. Murphy: C'est tout aussi ridicule.

M. Young: Hier, monsieur le Président, plusieurs premiers ministres provinciaux...

Une voix: Il se lance dans un discours!

M. Mazankowski: Vous êtes bien placé pour le dire.

M. Lewis: Et la question?

M. Young: Gardez votre sang-froid.

Hier, plusieurs premiers ministres provinciaux ont dit que le dédommagement offert par le gouvernement en échange de ces modifications législatives était tout simplement insuffisant. Le ministre serait-il prêt à déposer à la Chambre les études du gouvernement sur les répercussions financières pour les Canadiens?

• (1130)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question au moins quatre ou cinq fois. Je suis prêt à donner tous les détails au comité pour expliquer la présence des coûts estimatifs que le député ne cesse de mentionner. Ces derniers reposent sur des hypothèses dénuées de tout fondement, ce que je prouverai au député s'il veut bien rester objectif.

LE CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES ÉTUDES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il nous expliquer comment il se fait que la solidarité ministérielle l'empêche de déposer à la Chambre ces études sur les répercussions financières, alors que, par magie, il va les dévoiler au comité? Le ministre pourrait-il nous donner une explication?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai fourni des explications à maintes reprises, et je suggère au député de lire le harnard de cette semaine. Je me demande pourquoi les députés néo-démocrates pensent qu'il serait en quelque sorte répréhensible pour les Canadiens d'investir dans la recherche et le développement. Qu'y a-t-il de mal à ce que le Canada apporte sa juste contribution à la recherche et au développement?

* * *

[Français]

LES BREVETS

LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE JUIN—LES MULTINATIONALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. La loi de juin de l'ancien ministre obligeait les multinationales à fabriquer ou à acheter leurs ingrédients de base au Canada si elles voulaient obtenir un brevet. Le ministre de la Santé de l'Ontario a déploré hier à la télévision le fait que la nouvelle loi a éliminé cette disposition. Ma question est la suivante: Pourquoi le ministre a-t-il cédé aux pressions des multinationales?